

16.016

Programme de la législature 2015-2019

Projet de proposition de renvoi de la délégation du PS active au sein la CPL-CN

Quelle Suisse le Conseil fédéral appelle-t-il de ses vœux?

L'arrêté fédéral sur le Programme de la législature 2015–2019 est renvoyé au Conseil fédéral, avec mandat de le remanier et de rendre compte de la façon dont le Conseil fédéral va se comporter face aux défis et aux risques auxquels la Suisse sera confrontée dans les années à venir et de dire clairement vers quel horizon il entend mener notre pays. Il devrait notamment montrer comment

- en matière de politique financière et fiscale, il veut garantir durablement la prospérité et un niveau de vie décent pour toutes les habitantes et tous les habitants de la Suisse sans démantèlement des prestations et sans cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux personnes fortunées;
- il veut préserver les places de travail menacées par la désindustrialisation et la révolution numérique et quelles mesures il prendra pour que de nouvelles places de travail d'avenir soient créées et qu'un entrepreneuriat régional, solidaire et social soit encouragé;
- il stoppera le changement climatique et la destruction des ressources naturelles et favorisera le passage à une mode de production et de consommation durable et ménageant les ressources disponibles;
- il assurera la participation égale de chacun-e et l'égalité des chances pour toutes les habitantes et tous les habitants, élargira la démocratie à tous les citoyens et toutes les citoyennes et à l'économie et renforcera l'État de droit, le droit international et les droits fondamentaux en favorisant le dynamisme d'une société inclusive;
- il réduira les inégalités croissantes dans la répartition des revenus, de la fortune et de la propriété foncière, renforcera le pouvoir d'achat des couches les plus modestes et de la classe moyenne et reformera les œuvres sociales de telle façon que celles-ci assurent à tout un chacun une vie digne. Il doit aussi montrer comment il prélèvera les revenus provenant des rentes foncières et garantira l'accès à des logements abordables;
- il garantit que la Suisse apportera une contribution substantielle à la gestion et au dépassement des crises globales et européennes, accroîtra le pouvoir de coopération et de codécision de la Suisse au niveau international et améliorera sensiblement la contribution de la Suisse à la protection des droits de l'homme et à la promotion de la paix.

Développement:

Avec ses trois lignes directrices et les objectifs qui en découlent, le Programme de la législature présenté par le Conseil fédéral reste sans vision et dépourvu d'ambitions réelles. Il se limite à dresser la liste de messages dont les objectifs, en termes de contenu, restent aussi abscons que leur caractère contraignant reste flou. Un instrument de planification devrait montrer quels objectifs politiques stratégiques le Conseil fédéral vise à long, moyen et court terme et comment il souhaiterait atteindre ceux-ci. En outre, les deux rapports «Perspectives 2030» et «Stratégie pour le développement durable» sont insuffisamment pris en considération et intégrés dans ce programme. Le Conseil fédéral devrait formuler une vision claire sur les défis centraux des prochaines années et montrer comment il veut relever ceux-ci. À cet égard, les objectifs de l'Agenda 2030 de l'ONU et de la «Stratégie pour le développement durable» ont valeur de guide et de mandat transversal contraignant.